

976^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 13 mai 2025 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Martin Filion
Amélie Sauvé
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Absence

Catherine Blouin

Sont également présents à cette séance monsieur Daniel Cliche, directeur général et greffier adjoint, madame Lydia Pedneault, directrice générale adjointe, et madame Fanie Cloutier, secrétaire de direction.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-05-13-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

– DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :

À la section VIII. Divers, ajouter le point suivant :

1. Évimbec Ltée – Confection d'un rapport pour fins de valeurs assurables des propriétés de la Ville – Mandat

– ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-05-13-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 975^E SÉANCE ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le procès-verbal de la 975^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-05-13-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE les comptes payés, prélèvements et dépôts directs d'avril 2025, qui s'élèvent à 310 401,02 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 30 avril 2025, qui s'élèvent à 80 514,09 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois d'avril 2025, qui s'élèvent à 175 320,19 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-05-13-04
ADMINISTRATION
POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QU'un poste de directeur général adjoint est à pourvoir au sein de la Ville de Matagami;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la procédure d'entrevue, le directeur général, monsieur Daniel Cliche, a recommandé l'embauche de madame Lydia Pedneault, au poste de directrice générale adjointe.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- D’EMBAUCHER madame Lydia Pedneault au poste de directrice générale adjointe au sein de la Ville de Matagami, et ce, à compter du 22 avril 2025;
- DE CONFIRMER les termes de l’offre d’emploi, quant à la rémunération et aux conditions de travail, faits par le directeur général, monsieur Daniel Cliche, le 20 mars 2025;
- ET QUE les autres conditions et avantages soient conformes aux politiques administrative et salariale pour le personnel-cadre en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2025-05-13-05
SERVICE DES LOISIRS
POSTE DE DIRECTEUR
NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nicolas Moquin occupe le poste de coordonnateur du Service des loisirs depuis le 29 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Moquin a démontré toutes les aptitudes requises pour occuper la fonction de directeur du Service des loisirs, au sein de la Ville de Matagami;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, recommande la nomination de monsieur Nicolas Moquin au poste de directeur du Service des loisirs.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- DE NOMMER monsieur Nicolas Moquin au poste de directeur du Service des loisirs à la Ville de Matagami, et ce, à compter du 1^{er} mai 2025;
- ET QUE ses conditions et avantages soient conformes aux politiques administrative et salariale pour le personnel-cadre en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2025-05-13-06
SERVICE DES LOISIRS
POSTE DE PRÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUE
EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nicolas Moquin, directeur du Service des loisirs, a déposé une recommandation à l'effet d'embaucher du personnel temporaire ou à temps partiel.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'EMBAUCHER madame Marie-Ély Mercier au poste de préposée à la bibliothèque, et ce, à compter du 14 avril 2025;
- ET QUE les conditions salariales soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-05-13-07
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
POSTE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR
FIN DU LIEN D'EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Fillion

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- DE METTRE FIN au lien d'emploi de l'employé identifié par le matricule 320260, en date du 13 avril 2025;
- ET QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à l'employé, et ce, dans les plus brefs délais.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-05-13-08
SERVICE DES INCENDIES
POMPIER VOLONTAIRE
DÉMISSION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'ACCEPTER la démission de monsieur Jonathan Milette à titre de pompier volontaire, et ce, en date du 1^{er} mars 2025;
- ET DE LE REMERCIER pour son année de services rendus à la communauté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-05-13-09

**NETTOYAGE D'UNE PARTIE DU RÉSEAU SANITAIRE
ANNÉE 2025 – ATTRIBUTION DE CONTRAT ET SIGNATAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami a demandé une offre de services à 9317-8697 Québec inc., également connue sous la dénomination Services VacNord, pour le nettoyage d'une partie de son réseau sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE Services VacNord a déposé, le 2 avril 2025, une proposition pour la réalisation du mandat, pour un montant de 23 454,90 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12.3 du *Règlement numéro 398-2024 sur la gestion contractuelle* permet à la Ville d'octroyer un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ATTRIBUER à 9317-8697 Québec inc., également connue sous la dénomination Services VacNord, un contrat pour le nettoyage d'une partie du réseau sanitaire, au montant de 23 454,90 \$, taxes incluses, et ce, conformément à son offre de services datée du 2 avril 2025;
- QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d'incapacité d'agir la greffière adjointe, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement à la réception des pièces justificatives.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-05-13-10

**CONCIERGERIE DU 100 PLACE DU COMMERCE
ANNÉE 2025-2026
ATTRIBUTION DE CONTRAT ET SIGNATAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE Yan entretien ménager enr. fournit des services de conciergerie et d'entretien commercial à Matagami;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami a demandé une offre de services professionnels à Yan entretien ménager enr. pour effectuer la conciergerie de l'édifice 100 Place du Commerce, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE Yan entretien ménager enr. a déposé, le 23 avril 2025, une proposition pour la réalisation du mandat, pour un montant de 26 285,90 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12.3 du *Règlement numéro 398-2024 sur la gestion contractuelle* permet à la Ville d'octroyer un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Fillion

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ATTRIBUER à Yan entretien ménager enr. un contrat de services professionnels pour effectuer la conciergerie de l'édifice 100 Place du Commerce, au montant de 26 285,90 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026, et ce, conformément à son offre de services datée du 23 avril 2025;
- QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d'incapacité d'agir la greffière adjointe, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement à la réception des pièces justificatives.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-05-13-11

CONCIERGERIE DU CENTRE CIVIQUE

ANNÉE 2025-2026

ATTRIBUTION DE CONTRAT ET SIGNATAIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE Yan entretien ménager enr. fournit des services de conciergerie et d'entretien commercial à Matagami;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami a demandé une offre de services professionnels à Yan entretien ménager enr. pour effectuer la conciergerie du centre civique, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE Yan entretien ménager enr. a déposé, le 23 avril 2025, une proposition pour la réalisation du mandat, pour un montant de 53 426,21 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12.3 du *Règlement numéro 398-2024 sur la gestion contractuelle* permet à la Ville d'octroyer un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ATTRIBUER à Yan entretien ménager enr. un contrat de services professionnels pour effectuer la conciergerie du centre civique, au montant de 53 426,21 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026, et ce, conformément à son offre de services datée du 23 avril 2025;
- QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d'incapacité d'agir la greffière adjointe, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement à la réception des pièces justificatives.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-05-13-12

CONCIERGERIE DE L'HÔTEL DE VILLE

ANNÉE 2025-2026

ATTRIBUTION DE CONTRAT ET SIGNATAIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE Yan entretien ménager enr. fournit des services de conciergerie et d'entretien commercial à Matagami;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami a demandé une offre de services professionnels à Yan entretien ménager enr. pour effectuer la conciergerie de l'hôtel de ville, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE Yan entretien ménager enr. a déposé, le 23 avril 2025, une proposition pour la réalisation du mandat, pour un montant de 32 335,60 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12.3 du *Règlement numéro 398-2024 sur la gestion contractuelle* permet à la Ville d'octroyer un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

- D’ATTRIBUER à Yan entretien ménager enr. un contrat de services professionnels pour effectuer la conciergerie de l’hôtel de ville, au montant de 32 335,60 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026, et ce, conformément à son offre de services datée du 23 avril 2025;
- QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d’incapacité d’agir la greffière adjointe, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties;
- ET D’AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement à la réception des pièces justificatives.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2025-05-13-13

**CONTRAT DE LOCATION D’UNE CAMIONNETTE
ANNÉE 2025 – AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami souhaite louer une camionnette au Club moto-neige Matagami inc. pour la période estivale 2025, en contrepartie d’une somme de 5 304 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE le Club moto-neige Matagami inc. et la Ville de Matagami souhaitent formaliser la location de la camionnette et en préciser les conditions et modalités par contrat;

CONSIDÉRANT QUE l’article 12.1 du *Règlement numéro 398-2024 sur la gestion contractuelle* permet à la Ville de conclure un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D’AUTORISER la conclusion d’un contrat de location pour la période estivale 2025 avec le Club moto-neige Matagami inc., en contrepartie d’une somme de 5 304 \$, taxes en sus, suivant les termes et modalités convenues entre les parties;
- QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, soit par les présentes autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le contrat de location à intervenir entre les deux parties;
- ET D’AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement à la réception des pièces justificatives.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2025-05-13-14
HOCKEY MINEUR
LES LYNX DU 49E PARALLÈLE – ÉQUIPE M13 B
CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX
MOTION DE FÉLICITATIONS

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QU'ont eu lieu, du 11 au 13 avril 2025, les championnats interrégionaux M13 B et M15 A à Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe M13 des « Lynx du 49^e Parallèle », regroupant des jeunes de 11 et 12 ans de Matagami et de Lebel-sur-Quévillon, a remporté les championnats interrégionaux, dans la catégorie « M13 B »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami désire souligner les réalisations de ses jeunes.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- QU'une motion de félicitations soit adressée aux joueurs et aux entraîneurs de l'équipe M13 B des « Lynx du 49^e Parallèle » pour leur performance lors des championnats interrégionaux, qui ont eu lieu du 11 au 13 avril 2025, à Mont-Tremblant.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-05-13-15
DÉFI OSENTREPRENDRE NORD-DU-QUÉBEC
27^E ÉDITION
MOTION DE FÉLICITATIONS

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de la 27^e édition du Défi OSEntreprendre, région Nord-du-Québec, ont été dévoilés le 29 avril dernier lors du gala régional;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami désire souligner les réalisations de ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- DE FÉLICITER les lauréats de Matagami dans le cadre de la 27^e édition régionale du Défi OSEntreprendre, soit :

Volet Scolaire

- l'école Le Delta, dans la catégorie « Coup de cœur », pour le projet « JALE Studio Bob adventure » porté par monsieur Jacob Mercier, monsieur Antoine Lachance, monsieur Louis Deschambault et monsieur Emerik Dion, et supervisé par madame Mélanie Savignac, enseignante;
- madame Mélanie Savignac, dans la catégorie « Soutien à l'entrepreneuriat scolaire », pour l'école Le Delta.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-05-13-16

CORRESPONDANCE

1. GOUVERNEMENT PROVINCIAL

a) *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation*

- i) Lettre du 15 avril 2025 – Bonification du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028

2. AUTRES

a) *Club de ski de fond Nordic inc.*

- i) Lettre du 18 avril 2025 – Remerciements pour un soutien financier de 500 \$, à titre de commanditaire Or, versé pour l'aide au maintien des activités du Club

2025-05-13-17

CHEFS DE SERVICE

RAPPORT MENSUEL – AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- D'APPROUVER le rapport mensuel d'avril 2025 du directeur du Service du développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel d'avril 2025 des Services techniques, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel d'avril 2025 du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance;
- ET D'APPROUVER le rapport mensuel d'avril 2025 du directeur du Service des loisirs, monsieur Nicolas Moquin, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-05-13-18

ÉVIMBEC LTÉE

**CONFECTION D'UN RAPPORT POUR FINS DE VALEURS ASSURABLES
DES PROPRIÉTÉS DE LA VILLE – MANDAT**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- DE MANDATER la firme d'évaluateurs agréés, Évimbec Ltée, pour procéder à la confection d'un rapport pour fins de valeurs assurables des propriétés de la Ville, et ce, pour un montant de 19 080 \$, taxes en sus, tel que présenté par son directeur, monsieur Jocelyn Caron, dans l'offre de services professionnels du 5 novembre 2024;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement à la réception des pièces justificatives.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-05-13-19

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une (1) personne est présente et une période de questions est tenue à son intention.

De plus, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois de mai, aucune question n'a été reçue par courriel.

2025-05-13-20

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- DE LEVER la séance à 19 h 51.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Daniel Cliche

DANIEL CLICHE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER ADJOINT

